



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six juin, le conseil communautaire s'est réuni à Baillet-en-France séance publique, sur la convocation qui a été adressée à ses membres le 20 juin 2019.

Etaient présents (29) : Patrice ROBIN, Claude KRIEQUER, Philippe MARCOT, Christiane AKNOUCHE, Jean-Noël DUCLOS, Raphaël BARBAROSA, Jean-Marie BONTEMPS, Jacques RENAUD (départ à 21h06), Christophe VIGIER, Florence GABRY, Isabelle SUEUR PARENT, Jacqueline HOLLINGER, Gilbert MAUGAN, Alain MELIN, Damien DELRUE, Éric RICHARD (départ à 21h06), Jean-Christophe MAZURIER, Chantal ROMAND, Lucien MELLUL, Fabrice DUFOUR, Jacques FERON, François VIDARD, Jacques ALATI, William ROUYER, Pierre FULCHIR, Daniel DESSE, Marie-Pascale FERRÉ, Valérie LECOMTE, Cyril DIARRA (arrivé à 20h28).

Absents représentés ayant donné pouvoir (4) : Elodie DIJOUX à Claude KRIEQUER, Sylvain SARAGOSA à Isabelle SUEUR PARENT, Geneviève BENARD-RAISIN à Lucien MELLUL, Oliver DUPONT à Valérie LECOMTE.

Absents (10) : Gilles MENAT, Emmanuel DE NOAILLES, Mourad BARA, Caroline THIEVIN-DUDAL, Stéphane DECOMBES, Éric NOWINSKI, Sonia TENREIRO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Valérie DRIVAUD, Laurence BERNHARDT.

La séance a été ouverte à 19h54 sous la présidence de Monsieur Patrice ROBIN.

Après avoir fait l'appel nominal, Patrice ROBIN a constaté que le quorum est atteint.

Chantal ROMAND a été élue secrétaire de séance.

Patrice ROBIN a soumis à l'approbation du conseil le procès-verbal du 27 mai qui a été approuvé à l'unanimité.

Puis le Président a rendu compte des décisions prises :

Décisions du Président :

Décision 2019/15 : Signature de l'avenant N°1 au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (Expertise Urbaine) en charge de l'aménagement et de la commercialisation de la ZAC de l'Orme.

Décision 2019/16 : Village d'Entreprises Morantin : signature d'un avenant au bail commercial passé avec la société ATDCF (lot 2 bis).

Décision 2019/17 : Village d'Entreprises Morantin : signature d'un bail à vocation commerciale avec la société HORIZON -Lot 7.

Décision du Vice-Président délégué aux finances :

Décision 2019/07 : signature de la proposition financière du cabinet Landot pour représenter la C3PF, dans le cadre des échanges avec la SCI FUSION - ZAC de l'Orme.

Début ordre du jour

1) Recomposition du nombre de membres de l'EPCI (rapporteur Patrice ROBIN)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité pour 29 voix, et 4 abstentions :

- **SE PRONONCE** en faveur des dispositions de droit commun, portant à 42 le nombre de conseillers communautaires, repartis selon le tableau ci-dessous, et applicables lors du scrutin municipal de 2020 ;
- **AUTORISE** le Président à diffuser et à signer toutes les pièces nécessaires à cet objet

| Commune | Nbre d'habitants | SCENARIO ART L,5211-6-1 CGCT droit commun CC à 42 sièges |
|------------------------|------------------|---|
| Asnières sur Oise | 2661 | 3 |
| Baillet en France | 2000 | 2 |
| Bellefontaine | 483 | 1 |
| Belloy en France | 2177 | 2 |
| Chatenay en France | 72 | 1 |
| Chaumontel | 3283 | 4 |
| Épinay Champlatreux | 65 | 1 |
| Jagny sous Bois | 258 | 1 |
| Lassy | 170 | 1 |
| Le Plessis Luzarches | 141 | 1 |
| Luzarches | 4553 | 6 |
| Maffliers | 1848 | 2 |
| Mareil-en-France | 693 | 1 |
| Montsault | 3405 | 4 |
| Saint Martin du Tertre | 2773 | 3 |
| Seugy | 1001 | 1 |
| Viarmes | 5188 | 6 |
| Villaines sous Bois | 770 | 1 |
| Villiers le Sec | 183 | 1 |
| total | 31724 | 42 |

2) Approbation du projet de charte du PNR et de ses annexes (rapporteur Jacques Renaud)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** sans réserve la charte du PNR Oise-Pays de France 2019-2034 ainsi que les annexes correspondantes ;
- **AUTORISE** le Président à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

21h06 Départ de Monsieur Jacques Renaud - pouvoir à Chantal Romand.

21h06 Départ de Monsieur Éric Richard - pouvoir à Damien Delrue.

3) Autorisation de signature d'une convention financière avec le PNR pour l'étude d'aménagement pour la réalisation du schéma cyclable de ma C3PF (rapporteur Damien DELRUE)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité pour 30 voix, 2 contre et 1 abstention :

- **APPROUVE** les termes de cette convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention financière conclue avec le PNR Oise-Pays de France, en vue de la réalisation d'un schéma vélo sur le territoire de la C3PF ;
- **DIT** que les crédits correspondants à la participation de la C3PF d'un montant de 11 547 € TTC, sont inscrits au budget annexe Tourisme.

4) Autorisation donnée au Président de signer la convention de mise à disposition des locaux constitutifs de « la Tour du Guet » auprès de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France, de l'Office de tourisme communautaire et de l'Association de Saint-Martin, Histoire, Patrimoine Territoire (rapporteur Damien DELRUE)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de cette convention ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer cette convention de mise à disposition des locaux de la Tour du Guet aux associations SMHPT et de l'office communautaire du Tourisme, et tout document afférent.

5) Nouvelles dispositions tarifaires des bibliothèques sur le territoire de la C3PF à compter du 1^{er} septembre 2019 (Rapporteur Jean-Noël DUCLOS)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité pour 32 voix, et 1 contre :

- **DECIDE** d'appliquer la gratuité dans toutes les bibliothèques communautaires, pour tous les habitants de la communauté de communes ;
- **FIXE** à 20 € par lecteur la cotisation annuelle dans toutes les bibliothèques communautaires, pour les habitants des communes extérieures au territoire intercommunal ;
- **PREND NOTE** que cette tarification « extérieure » au territoire communautaire ne s'applique pas au personnel de la C3PF et des 19 communes membres ;
- **PRECISE** que ces dispositions entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2019.

6) Partenariat avec la Fondation Royaumont concernant les parcours pédagogiques 2019-2020 (rapporteur Jean-Noël DUCLOS)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité pour 32 voix, et 1 abstention :

- **APPROUVE** la proposition de partenariat avec la Fondation Royaumont pour l'année scolaire 2019-2020 : un partenariat pédagogique d'envergure pour 50 classes de maternelle et élémentaire des établissements scolaires des 19 communes de la communauté de communes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à verser une subvention à la Fondation Royaumont pour le partenariat pédagogique envers les établissements scolaires des 19 communes de la nouvelle communauté à savoir :
 - Montant total T.T.C. 26 600 €
(sur une base de 24 journées pour 50 classes de maternelle au CM2, frais de gestion et TVA)
 - Participation Communauté de communes : 16 000 €
 - Droit d'entrée basé sur 1 200 enfants : exonéré
 - Participation Fondation de Royaumont : 10 600 €
- **PRECISE** que cette subvention sera à hauteur de 12,80 € au maximum par élève pour le projet culturel ci-dessus destiné aux enfants des classes de maternelle au CM2 ;
- **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au budget communautaire principal 2019 ;
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

7) **Convention de mise à disposition de la bibliothèque de Asnières-sur-Oise** (rapporteur Jean-Noël DUCLOS)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité pour 32 voix, et 1 abstention :

- **APPROUVE** les termes de cette convention de mise à disposition à la C3PF du bâtiment de la bibliothèque, situé 46 Grande Rue (Espace Josette Jourde) à Asnières-sur-Oise (95270), et ce, à titre gratuit avec une prise d'effet fixée au 1^{er} juillet 2019 ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que le procès-verbal de l'état des lieux du bâtiment mis à disposition et à organiser sa mise en œuvre.

8) **Convention de mise à disposition de la bibliothèque de Baillet-en-France** (rapporteur Jean-Noël DUCLOS)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité pour 32 voix, et 1 abstention :

- **APPROUVE** les termes de cette convention de mise à disposition à la C3PF du bâtiment de la bibliothèque, situé 21 rue Jean Nicolas à Baillet-en-France (95560), et ce, à titre gratuit avec une prise d'effet fixée au 1^{er} juillet 2019,
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que le procès-verbal de l'état des lieux du bâtiment mis à disposition et à organiser sa mise en œuvre.

9) **Convention de mise à disposition de la bibliothèque de Belloy-en France** (rapporteur Jean-Noël DUCLOS)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité pour 32 voix, et 1 abstention :

- **APPROUVE** les termes de cette convention de mise à disposition à la C3PF du bâtiment de la bibliothèque, situé 1 Place Sainte-Beuve à Belloy-en-France (95270), et ce, à titre gratuit avec une prise d'effet fixée au 1^{er} juillet 2019 ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que le procès-verbal de l'état des lieux du bâtiment mis à disposition et à organiser sa mise en œuvre.

10) **Convention de mise à disposition de la bibliothèque de Chaumontel** (rapporteur Jean-Noël DUCLOS)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité pour 32 voix, et 1 abstention :

- **APPROUVE** les termes de cette convention de mise à disposition à la C3PF du bâtiment de la bibliothèque, situé 3 rue du Tertre à Chaumontel (95270), et ce, à titre gratuit avec une prise d'effet fixée au 1^{er} juillet 2019 ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que le procès-verbal de l'état des lieux du bâtiment mis à disposition et à organiser sa mise en œuvre.

11) **Convention de mise à disposition de la bibliothèque de Saint-Martin-du-Tertre** (Jean-Noël DUCLOS)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité pour 32 voix, et 1 abstention :

- **APPROUVE** les termes de cette convention de mise à disposition à la C3PF du bâtiment de la bibliothèque, situé 15 rue de Viarmes « Petit Château » à Saint-Martin-du-Tertre (95270), et ce, à titre gratuit avec une prise d'effet fixée au 1^{er} septembre 2019 ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que le procès-verbal de l'état des lieux du bâtiment mis à disposition et à organiser sa mise en œuvre.

12) **Convention de mise à disposition de la bibliothèque de Seugy** (rapporteur Jean-Noël DUCLOS)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité pour 32 voix, et 1 abstention :

- **APPROUVE** les termes de cette convention de mise à disposition à la C3PF du bâtiment de la bibliothèque, situé 16 rue de la Fontaine à Seugy (95270), et ce, à titre gratuit avec une prise d'effet fixée au 1^{er} juillet 2019 ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que le procès-verbal de l'état des lieux du bâtiment mis à disposition et à organiser sa mise en œuvre.

13) **Autorisation de signer la convention d'occupation du bâtiment E. Satie** (rapporteur Jean-Noël DUCLOS)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention à titre onéreux avec le département du Val d'Oise pour l'occupation de la Maison Erik SATIE.

14) **Autorisation donnée au Président de signer les documents nécessaires à la vente du lot n°A de la ZAC de l'Orme avec la société NEREIDES** (rapporteur William ROUYER)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la vente du lot n°A de la ZAC de l'Orme, en faveur de la société NEREIDES et ses représentants, ou toute société constituée par elle.

15) **Autorisation donnée au Président de signer les documents nécessaires à la vente du lot n° B de la ZAC de l'Orme avec la société INTERACTION EXPO** (rapporteur William ROUYER)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la vente du lot n°B de la ZAC de l'Orme, en faveur de la société INTERACTION EXPO et ses représentants, ou toute société constituée par elle.

16) **Autorisation donnée au Président de signer les documents nécessaires à la vente du lot n° C de la ZAC de l'Orme avec la société ARTISAN VITRIER** (rapporteur William ROUYER)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la vente du lot n°C de la ZAC de l'Orme, en faveur de la SCI C.T.L (M. Labauze) et ses représentants, ou toute société constituée par lui.

17) **Autorisation donnée au Président de signer les documents nécessaires à la vente du lot n°7 de la ZAC de l'Orme avec la société SYNERGIE** (rapporteur William ROUYER)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la vente du lot n°7 de la ZAC de l'Orme, en faveur de la société SYNERGIE et ses représentants, ou toute société constituée par elle.

18) **Signature d'une convention ENEDIS en vue du raccordement du 3ème transformateur à la ZAC de l'Orme** (rapporteur Lucien MELLUL)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de ces deux conventions avec ENEDIS pour le raccordement au réseau de distribution publique d'électricité des lots concernés ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant Monsieur MELLUL, Vice-Président délégué aux travaux, à signer ces deux conventions ;
- **DIT** que les crédits correspondants à la réalisation globale de l'opération sont inscrits au budget annexe de la ZAC de l'Orme.

19) **Autorisation de signature d'un avenant au contrat de ruralité et de la convention financière 2019** (rapporteur Patrice ROBIN)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de ruralité pour le territoire de la Communauté de communes Carnelle Pays de France signé le 22 juin 2017 ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter des financements dans le cadre du contrat de ruralité, pour les projets listés dans ledit avenant ;
- **AUTORISE** le Président à intégrer des nouveaux projets à financer via le contrat de ruralité.

20) Autorisation de participation au financement de la protection complémentaire santé des agents et réévaluation de la participation au financement du risque « prévoyance » (rapporteur Claude KRIEGUER)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la réévaluation de la participation financière au titre du risque « prévoyance » pour les adhérents au contrat groupe du CIG ;
- **AUTORISE** la participation financière au titre de la protection complémentaire pour le risque santé pour les agents justifiant d'un contrat avec une mutuelle labellisée ;
- **VERSE** ces participations financières :
 - aux fonctionnaires titulaires et stagiaires de la C3PF, en position d'activité ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité ;
 - aux agents contractuels (de droit public ou de droit privé), en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité, étant précisé que pour les contractuels de droit privé, la participation entrera en vigueur à partir d'un an d'ancienneté contractuelle ;
- **DIT** que ces participations sont versées directement aux agents, dans la limite de 50€ par mois et à hauteur des dépenses mensuelles des agents pour l'un et ou l'autre des deux risques cumulés ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la C3PF.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h40.

Signé électroniquement par :
Patrice ROBIN
Le Président



03/07/2019

6